

---

**PUBLICATION IMMÉDIATE**

**La région reçoit des réponses à son Plan d'action**

*Gaspé, le 17 octobre 2005* – La Conférence régionale des élu(e)s de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine trouve convenable les annonces du gouvernement du Québec en réponse au plan d'action déposé en juin dernier pour atténuer les impacts négatifs de la baisse de possibilité forestière de 20 %.

« Bien que, globalement, les annonces soient en deçà de ce qui avait été demandé, elles permettront tout de même aux acteurs régionaux de travailler à la consolidation du secteur forestier » de dire le président de la Conférence régionale, Monsieur Bertrand Berger. En intégrant la participation des quatre ministères engagés dans la démarche, soit le ministère des Ressources naturelles et de la Faune, le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation, le ministère des Affaires municipales et des Régions et Emploi-Québec, il sera possible d'atteindre plusieurs des objectifs présentés dans le Plan d'action. S'ajoute à cela le fait que l'élaboration du Plan régional de développement forestier et la Commission forestière régionale relèvent clairement de la Conférence des élu(e)s et ont des budgets de mise en œuvre intéressants. Cela est de bon augure en ce qui a trait à la régionalisation et à la décentralisation.

Par contre, les mesures concernant l'Innovation et la Recherche sont particulièrement décevantes. À l'exception de l'embauche en région d'un employé relevant de Forintek, ce qui est une très bonne initiative, les budgets sont nettement insuffisants pour satisfaire les besoins d'acquisition et de transfert de connaissances de la région. L'écart se creuse encore entre la Gaspésie et d'autres régions québécoises qui possèdent des organismes de recherche bien établis, comme des collèges spécialisés, des universités et des centres de recherche, et qui bénéficient de budgets récurrents.

De plus, il est inquiétant que plusieurs sommes soient annoncées seulement pour 2005-2006, sans mention pour les deux années subséquentes. Les annonces concernant, notamment, le financement des travaux sylvicoles non obligatoires au rendement soutenu et les budgets pour la forêt privée sont dans cette situation. À cela, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, monsieur Pierre Corbeil, répond que certaines sommes sont encore à répartir à l'échelle provinciale et que la réponse du gouvernement demeure évolutive.

Développement économique Canada se joint aussi aux annonces. Trois municipalités monoindustrielles de la Gaspésie, soit St-Élzéar, Nouvelle et St-Alphonse, pourront bénéficier d'une aide financière qui s'inscrit dans le cadre financier actuel du ministère.

La Conférence régionale et les acteurs forestiers de la région ont donc du pain sur la planche puisqu'ils devront coordonner et intégrer les mesures annoncées par chacun des ministères pour en faire un tout cohérent qui maximise les possibilités d'action. La Conférence régionale se promet aussi de maintenir de fortes pressions pour assurer le financement de la recherche forestière, de la forêt privée et des travaux sylvicoles non obligatoires au maintien du rendement soutenu en Gaspésie pour les années à venir.

- 30 -

Source :

M. Bertrand Berger, président  
Conférence régionale des élu(e)s de la  
Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine  
Tél. : (418) 788-2923 ou 392-9950

Renseignements :

Mme Louise Langevin  
Consultante en communication  
Tél. : 418-368-6771 ou sans frais 1 800-463-  
6178, poste 7